



---

## REGLEMENT D'UTILISATION

1. L'utilisation de la bibliothèque est gratuite pour les élèves, les professeurs et le personnel administratif du Collège.

### Prêt de documents et du matériel audiovisuel

2. Le prêt est limité à 8 documents au total. Il est possible de réserver des documents via le catalogue en ligne.
3. Le délai de prêt est de **30 jours** pour les documents et de **15 jours** pour le **matériel audiovisuel**. Il est possible de demander une prolongation du prêt, pour autant qu'il n'y ait pas eu dans l'intervalle de réservation pour le(s) document(s) concerné(s).
4. Les **ouvrages de référence** marqués d'une bande rouge, de trois points rouges ou portant une cote avec (03) doivent être consultés sur place. Ils peuvent être empruntés le week-end ou en soirée (à partir de 16 h) sur demande auprès des bibliothécaires.
5. Pour le **matériel audiovisuel**, un contrat est établi pour chaque prêt. La réservation est faite par email ou sur demande auprès des bibliothécaires.
6. Les élèves doivent consulter sur place les **travaux de maturité en format papier**. Seuls les professeurs peuvent les emprunter. A partir de 2014, ils sont archivés en format PDF et accessibles en ligne via le catalogue de la bibliothèque (accès limité avec login).

### Rappel des documents et du matériel audiovisuel en prêt

7. En cas de retard, des amendes seront délivrées comme suit : 1er rappel: gratuit ; 2<sup>e</sup> rappel: 2 CHF ; 3<sup>e</sup> rappel: 4 CHF. Passé ce délai, les documents ou matériel non rendus seront considérés comme perdus et facturés au contrevenant avec une taxe administrative de 10 CHF avec l'écolage par l'administration du Collège.
8. Pour le matériel audiovisuel, le montant de l'amende est de 5 CHF pour le 2<sup>e</sup> rappel et de 10 CHF pour le 3<sup>e</sup> rappel.

### Utilisation des documents et du matériel audiovisuel

9. L'utilisateur est responsable de tout document emprunté jusqu'à ce qu'il soit retiré de son compte. En cas de perte ou de détérioration, un dédommagement financier sera exigé.
10. Les utilisateurs s'engagent à respecter les droits d'usage et d'auteur en vigueur.

### Utilisation des ordinateurs

11. L'utilisation des ordinateurs est prioritairement destinée à la recherche documentaire et au travail scolaire et se conforme aux directives en vigueur au collège.

### Comportement dans la bibliothèque

12. La bibliothèque est un lieu de lecture, de travail et de documentation, le silence et le calme sont de rigueur. Les discussions se font à voix basse (y inclus les communications téléphoniques). La nourriture et les boissons sont interdits. Seules, les bouteilles d'eau sont acceptées.